

Vers un libre accès aux plages du territoire dès mercredi prochain ?

Si les services de l'État valident leurs propositions, le libre accès aux plages pour tous pourrait intervenir dès mercredi prochain, soit à la veille du week-end de l'Ascension. Les élus d'un vaste territoire allant de Sulinzara - et même au-delà - côté sud et à Tallone ou Linguizzetta - voire plus loin - au nord ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour proposer un processus de réouverture de la zone littorale collectif et harmonisé. Avant-hier matin, une réunion de travail entre les maires des communes dotées de plages s'est tenue en mairie de Prunelli. Son objectif était de répondre point par point à un cahier des charges sous forme de questionnaire élaboré par les services préfectoraux. Et de se mettre d'accord sur la stratégie à adopter. En début de semaine, le préfet de Haute-Corse, ou le sous-préfet de l'arrondissement de Corte exa-

mineront les propositions des représentants des collectivités locales. Ils échangeront avec eux et proposeront éventuellement des ajustements. Mais les élus sont plutôt confiants sur l'issue de cette entrevue. Ce que l'on en sait pour l'instant c'est qu'une même signalétique et les mêmes préconisations seront adoptées. Les élus prônent une réouverture non pas seulement en mode actif, comme le préconisait dans un premier temps le gouvernement, mais aussi en présence statique.

En clair, cela signifie que les plages ne seront pas réservées aux seuls promeneurs, sportifs et pêcheurs mais que l'on pourra aussi y déposer sa serviette sur le sable et y rester.

L'idée générale est quand même de privilégier les groupes familiaux espacés et d'en appeler à la responsabilité de chacun



Les plages du territoire allant de Bravone à Solenzara - et même au-delà - pourraient être à nouveau accessibles à partir du week-end de l'Ascension.

STEPHANE GAMANT

pour le respect des principes de distanciation qui seront affichés à l'entrée des plages. Des contrôles par les services de gendarmerie mais aussi par les

gardes du littoral et les personnels communaux, police municipale ou autres, seront sollicités. Affaire à suivre donc.

I.V.